

« La consolidation des institutions démocratiques passe également par le renforcement de la justice. C'est dans cet esprit que le Gouvernement a installé de nouveaux tribunaux ordinaires et spécialisés notamment le pôle économique et financier, mis en place une école de formation judiciaire et créé des agences spécialisées telles que l'Agence Nationale d'Assistance Juridique, la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées, l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic Illicite des Migrants, la Haute Autorité pour la Protection des Données à caractère Personnel, l'Agence Centrale de Gestion des Saisies, de Confiscation, de Gel et de Recouvrement des avoirs, la Cellule Nationale de Coordination de la Ligne Verte, etc.

Tout ce cadre est sous-tendu par un arsenal juridique législatif et réglementaire et des politiques, des stratégies et plans d'actions appropriés. Ces efforts ont permis d'améliorer l'efficacité de notre système judiciaire, de réduire les facteurs de corruption et d'améliorer le rang du Niger en matière de gouvernance politique et de perception de la corruption.

Cela a valu au Niger le prix de la lutte contre la traite des personnes en 2019, prix décerné par l'Union Européenne, la CEDEAO et le Centre International des politiques Migratoires. De même le respect des engagements internationaux a valu à notre pays d'être cité comme un « modèle de bonnes pratiques » en matière de respect de droits humains lors de la 17<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'homme des Nations Unies. »

Extrait du message à la Nation du Président de République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Issoufou Mahamadou, à l'occasion du 9<sup>ème</sup> anniversaire de son accession au pouvoir. Le 06 Avril 2020.